



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2025

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget 2025 en retraçant les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

Selon les estimations de l'Insee fournies pour le Projet de Loi de Finances (PLF 2025), l'indice des prix à la consommation est estimé à 0,2% sur un mois. Sur un an, il augmente de 1,8 %.

En 2025, la prévision d'inflation est révisée à la baisse à +1,5 du fait de la diminution des prix annoncée sur l'électricité, en partie atténué par une révision haussière des prix des biens manufacturés.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025 et est constitué des données issues des prévisions relatives au fonctionnement et investissement. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Après la pause proposée pour 2024 permettant de reconstituer notre capacité d'investissement, nous sommes en mesure de porter la création de notre MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). A ce stade, le budget primitif intègre la valorisation du projet, ainsi que les subventions obtenues auprès des financeurs.

Le projet d'acquisition pour la création d'un habitat inclusif a été abandonné compte-tenu de l'incertitude sur les subventions et dotations pouvant être accordées, celle-ci étant liées à la baisse des contributions de l'état devant abonder les finances des collectivités. La ressource financière de ce projet, inscrite au budget 2024 dans les restes à réaliser, sera fléchée pour les travaux de voirie Rue de l'Église et la réhabilitation de l'ancien café.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 580 496 € €, soit une diminution de 9.67 % par rapport au Budget 2024. Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
011 – Charges à caractère général	227 302 €	283 742 €	56 440 €	24,83%
012 – Charges de personnel	50 400 €	62 600 €	12 200 €	24,21%
014 – Atténuation de produits	36 774 €	36 774 €	0 €	0,00%
65 – Subventions et autres charges	90 485 €	89 030 €	-1 455 €	-1,61%
66 – Frais financiers	9 845 €	7 000 €	-2 845 €	-28,90%
TOTAL Dépenses réelles	414 806 €	479 146 €	64 340 €	15,51%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 572 €	14 900 €	-672 €	-4,32%
023 – Virement à la section d'investissement	212 271 €	86 450 €	-125 821 €	-59,27%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	642 649 €	580 496 €	-62 153 €	-9,67%

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges à caractère général elles-mêmes présentées selon la segmentation suivante :

	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
Achat de matières et de fournitures	39 100 €	34 200 €	-4 900 €	-12,53%
Services extérieurs (entretien, maintenance, ...)	32 710 €	33 180 €	470 €	1,44%
Autres services extérieurs	153 992 €	214 762 €	60 770 €	39,46%
Impôts et taxes versés	1 500 €	1 600 €	100 €	6,67%
TOTAL	227 302 €	283 742 €	56 440 €	24,83%

A noter la hausse du coût des assurances.

Sont également prévus :

- La réhabilitation de l'ancien café,
- Des travaux de voirie Route de Villiers,
- L'instruction des demandes d'urbanisme pour 2 années (2023 et 2024),
- La fin des travaux de l'appartement de la maison multi-activités,
- Les charges de personnel intègre l'augmentation des cotisations CNRACL de 12% prévue sur 3 ans ainsi que l'arrivée du nouvel employé municipal budgété sur 11 mois.
- Les atténuations de produits correspondent aux reversements de fonds à l'Etat (dont FNGIR).
- L'augmentation de notre participation aux frais de fonctionnement au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS du Vrin) reste un des postes de charges principales. Pour cette année, le budget du SIVOS est de 48 156 € auquel il faut rajouter un complément de scolarisation la Ferté-Loupière estimée à 7 200 €.
- Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations restent stables pour environ 2 800 €.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location foyer communal), aux loyers, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Il est à noter, que compte-tenu de la baisse des droits de mutation liée à la chute des transactions immobilières au niveau départemental qui se poursuit, l'estimation de recette reste identique à celle perçue en 2024 soit 17 000€.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 580 496 €. Elles sont en diminution de 9.67 % par rapport au BP 2024 et sont réparties ainsi :

	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
013 – Atténuations de charge	0 €	250 €	250 €	0,00%
70 - Produits des services	1 050 €	2 540 €	1 490 €	141,90%
73 - Impôts et taxes	214 421 €	219 400 €	4 979 €	2,32%
74 - Dotations et participations	108 484 €	108 442 €	-42 €	-0,04%
75 Produits de gestion courantes	17 000 €	23 500 €	6 500 €	38,24%
TOTAL Recettes réelles	340 955 €	354 132 €	13 177 €	3,86%
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €	0,00%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	301 694 €	226 364 €	-75 330 €	-24,97%
TOTAL Recettes de fonctionnement	642 649 €	580 496 €	-62 153 €	-9,67%

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement les taxes foncières,
- Les dotations et participations dont les dotations versées par l’Etat,
- Les produits des services : les redevances d’occupation du domaine public....

1.3 La fiscalité

Une étude réalisée sur les bases fiscales confirme le manque de recette sur le foncier bâti liée à une inexactitude de la classification des biens par rapport à la réalité de leur valeur fiscale (travaux d’amélioration non déclarés, etc..). Il conviendra compte-tenu de ce potentiel de recette pouvant permettre de compenser les baisses de dotations annoncées d’ouvrir ce dossier en collaboration avec l’administration fiscale.

Les taux proposés sont les suivants :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière bâtie	39.93	41.13
Taxe foncière non bâtie	46.79	48.19
Taxe d’habitation	17.97	18.51

La commune a la possibilité de faire évoluer le taux de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires, mais cette évolution est liée à l’évolution de la taxe foncière bâtie.

Le produit fiscal prévisionnel pour 2025 est d’environ 200 000 € (avant augmentation) auquel sera déduit le FNGIR de 36 024 € et le coefficient correcteur d’environ 21 505 €.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

2.1 Les dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2025 est de 436 900 €.

20 - Immobilisations incorporelles	38 000 €	4 100 €	-33 900 €	100,00%
204 - Subventions d'équipement versées	14 280 €	0 €	-14 280 €	-100,00%
21 - Immobilisations corporelles	188 205 €	0 €	-188 205 €	-100,00%
23 - Immobilisations en cours	143 520 €	432 800 €	289 280 €	201,56%
TOTAL Dépenses d'équipement	384 005 €	436 900 €	52 895 €	13,77%
16 - Remboursement du capital de la dette	168 125 €	55 426 €	-112 699 €	-67,03%
TOTAL Dépenses réelles	552 130 €	492 326 €	-59 804 €	-10,83%
001 - Déficit d'investissement reporté	92 083 €	151 619 €	59 536 €	64,66%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €	
041 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	22 100 €	22 100 €	
TOTAL Dépenses d'investissement	644 213 €	666 045 €	21 832 €	3,39%

Les principaux postes sont :

- Remboursement du capital des emprunts : 55 426 €,
- Les projets 2025 (voir ci-dessous).

2.2 Les recettes d'investissement

En recettes d'investissement, on trouve principalement : les emprunts, les subventions d'investissement perçues et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA)

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 552 795 € pour 2025 :

	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
024 - Produits des cession d'immobilisations	0 €	0 €	0 €	0,00%
10 - Dotations, fonds et réserves	58 086 €	210 120 €	152 034 €	261,74%
13 - Subventions d'investissement reçues	257 709 €	338 000 €	80 291 €	31,16%
16 - Emprunts et dettes	100 575 €	575 €	-100 000 €	-99,43%
20 - Immobilisations incorporelles	0 €	4 100 €	4 100 €	
23 - Immobilisations en cours	0 €	1 400 €	1 400 €	
TOTAL Recettes réelles	416 370 €	554 195 €	137 825 €	33,10%
001- Excédent d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	212 271 €	86 450 €	-125 821 €	-59,27%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 572 €	14 900 €	-672 €	-4,32%
041 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	22 100 €	22 100 €	
TOTAL Recettes d'investissement	644 213 €	677 645 €	33 432 €	5,19%

Les principaux postes sont :

- Le FCTVA : 46 901 €,
- La couverture du déficit antérieur : 163 218 €,
- Les opérations d'ordre : 126 122 €, dont 14 900 € pour les amortissements et 85 050 € d'autofinancement.

2.3 Les projets 2025

Sont prévus pour l'année 2025 :

Opération	Dépenses	Recettes (subventions)
Aménagement rue de l'Eglise	54 000 €	0 €
Plateau Grande Rue	38 000 €	0 €
Autres investissements	13 000 €	0 €
Aménagement ancien café	30 000 €	0 €
Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles	400 000 €	338 000 €
TOTAL	535 000 €	338 000 €

L'aménagement de la Rue de l'Eglise, le Plateau de la Grande Rue et les autres investissements sont inscrits au budget par les Restes à Réaliser qui étaient prévus pour l'achat de la propriété du 12 Grande Rue.

2.4 Les restes à réaliser de 2024

Les projets 2024 à finir :

Opération	Dépenses	Recettes (subventions)
Etude préalable habitat inclusif	5 000 €	0 €
Achat propriété 12 Grande Rue	105 000 €	100 000 €
Travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles	93 600 €	95 000 €
Autres investissements	3 000 €	0 €
TOTAL	206 600 €	195 000 €